

COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER
(Lot)

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq août, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier
Dûment convoqué le 19 août 2015, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : M.M. Patrick GARDES, Maurice BONNEMORT, Gilbert PARAIRE, Isabelle ESPITALIER, Agnès VINCENT, Solange BILBAULT, Joëlle SANSON, Claudine BOISSEL, Vincent PECHMAGRÉ, Céline MESTRE, Christian BOUSQUET.

Procuration : M. Aurélien Bach à Mme Joëlle SANSON

Excusés : M.M. Jacques ROLS, Yves LAGARDE, Pascal RESSIGEAC, Aurélien BACH, Emilie PIGNEIRA, Gilbert BROCARD, Eliette BOURGES, Danièle COUDERC.

Soit 12 VOTANTS

Secrétaire de séance : MME Claudine BOISSEL.

Monsieur le Maire accueille le Chef d'escadron Pascal LAMBERT, accompagné de l'Adjudant PIERRE, qui vient de prendre ses fonctions à la Compagnie de Cahors et qui souhaitait se présenter aux élus de la commune.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.

1 - Délibérations :

1.1 - Document unique des risques professionnels :

Monsieur le Maire est soucieux de faire progresser la prévention des risques professionnels et les conditions de travail de ses agents. L'objectif étant entre autre, de diminuer les accidents et les maladies professionnelles. Pour ce faire, il souhaite mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le centre de Gestion a été sollicité pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce projet sera réalisé en pluridisciplinarité, avec l'implication de tous les agents et des élus de la collectivité. Le document unique sera présenté au Comité Technique Paritaire, puis suivi et mis à jour chaque année.

Monsieur le Maire informe que le Fonds National de Prévention peut être sollicité pour obtenir des subventions. Aussi, il propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec le Fonds National de Prévention, et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

VOTANTS : Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

1.2 - Location Appartement : 2, Place Gambetta :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 2 Place Gambetta sera vacant à compter du 15 octobre 2015.

Il demande au Conseil Municipal de déterminer le nouveau loyer à compter de cette même date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de fixer le loyer à la somme de : 500 €

VOTANTS : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

1.3 - Convention Commune Lalbenque/Castelnau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le service de restauration de la Maison de Retraite de Castelnau ne fournit plus les repas pour les enfants de l'ALSH les mercredis et les vacances scolaires.

Les repas seront maintenant fournis par la cuisine centrale de Lalbenque.

Une convention doit intervenir entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTANTS : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

1.4 - Décision modificative n° 02 :

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative présentée d'un montant de : 21 650 € concernant :

- Rue Clemenceau : travaux non compris dans le marché ;
- Aménagement stade rugby-abri de touche et autres ;
- Divers travaux.

VOTANTS : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

1.5 - Subvention exceptionnelle – Karaté Club :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association du Club de Karaté a acquis des tapis de tatami pour pouvoir exercer ses activités dans de bonnes conditions et sollicite une aide exceptionnelle de la part de la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de verser une subvention exceptionnelle de 500 € qui sera prélevée sur la ligne divers du compte 65758.

VOTANTS : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

2 - Informations :

2.1 – Projet de création d'une commune nouvelle :

Monsieur le Maire rappelle que la loi permet la création de communes nouvelles ; une réflexion est engagée sur le territoire de l'ancien canton de Castelnaud. Plusieurs réunions regroupant l'ensemble des élus des sept communes ont eu lieu, ainsi qu'une rencontre avec le secrétaire général de la Préfecture.

La création d'une commune nouvelle passe par la rédaction d'une charte qui devra être ratifiée par chaque conseil municipal concerné.

La direction des Finances Publiques a mené une étude de faisabilité.

La création de Communes nouvelles est assortie d'un maintien de la DGF actuelle et d'un bonus de 5 % à condition que celle-ci intervienne avant le 31 décembre 2015.

2.2 – Ecofinances :

Afin d'étudier les charges et les ressources de la commune, le cabinet ECOFINANCE propose d'étudier les finances de la commune ;

2.3 – Forum des associations :

Il se tiendra cette année le dimanche 6 septembre ; un arrêté de circulation sera pris.

2.4 – inscription de la borne milliaire de Ramps :

La Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a donné un avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques de la borne milliaire de Ramps, située sur la commune de Sainte-Alauzie.

La séance est levée à 23h.